



# MOUSSAC INFO

N° 54 - Septembre 2017

## *Le mot de Mme le Maire*

*Pour certains, la saison estivale touche à sa fin. Ce n'est pas de gaieté de cœur qu'il va falloir remettre les vêtements conventionnels en rapport avec chaque corps de métier, alors que sans aucun doute, « short et tongs » sont en parfaite adéquation avec ce temps caniculaire.*

*Temps caniculaire qui, s'il persiste, va transformer le paysage en un tableau automnal. Les feuilles des arbres tombent grillées par le soleil, les thuyas meurent de déshydratation, les chenilles prolifèrent et laissent apparaître les squelettes des buis auxquels elles se sont attaquées. Et ne parlons pas de nos plantes aquatiques invasives, car le moral serait en berne.*

*Pour d'autres, qui ont eu la bonne idée de prendre leurs vacances en septembre et, qui veulent, d'une part, profiter du beau temps, de lieux ombragés, de la rivière, de calme, et qui, d'autre part, n'ont pas encore choisi leur destination de vacances, je leur conseille un séjour dans notre camping, ouvert jusqu'à fin septembre.*

*Voilà une semaine que le « chantier cimetière » est relancé. Le mur d'enceinte touche à sa fin et nous permet d'avoir une meilleure lisibilité de l'ensemble du site.*

*En septembre / octobre, le bourg de Moussac sera animé par d'autres travaux. En effet, nous allons procéder à la mise aux normes en accessibilité de la Mairie et de l'agence postale. De ce fait, l'accès sera, pendant un certain temps, modifié. La place de la Liberté sera également réaménagée et embellie.*

*Si pendant ces deux mois d'été, de nombreuses manifestations vous ont été proposées sur le territoire, je vous suggère, pour les mois à venir, de jeter un coup d'œil dans la rubrique « le coin des associations » pour, peut-être y trouver votre bonheur.*

*Bonne lecture*

**Sylviane SOUBRY**

## TRAVAUX

### *Extension du cimetière et Abords de la médiathèque*

#### *Etat d'avancement*

Les travaux de maçonnerie d'élévation du mur d'enceinte, actuellement en cours, sont prévus jusqu'à début septembre.



Les aménagements des parkings, de la voie d'accès, des trottoirs accessibles aux PMR et la mise en place de 2 portails (dont le remplacement du portail actuel) seront réalisés au cours du mois de septembre.

En parallèle, les abords de la médiathèque seront réaménagés avec, notamment, des espaces de cheminement accessibles aux PMR.

L'engazonnement est programmé pour fin septembre/début octobre et la plantation des arbustes et des espaces fleuris courant novembre.

L'extension du cimetière devrait être opérationnelle pour la mi-2018.

### *Mise à disposition de la terre retirée de l'extension du cimetière*

Elle est proposée gratuitement pour un Particulier de la commune et vendue 10,00€ la tonne pour un Particulier extérieur à la commune.

S'adresser à la mairie.

### *Accessibilité de la mairie, de l'agence postale et aménagements de la place de la Liberté*

Après analyse des offres par le maître d'ouvrage (la commune) et le maître d'œuvre (CCVG), l'entreprise STPR a été retenue pour réaliser l'ensemble des travaux.

Le coût total de l'opération est chiffré à 61 143,00€ TTC.

Les travaux sont prévus du 02 octobre jusqu'à fin novembre. Durant cette période, des difficultés de circulation et de stationnement sont à prévoir sur la place de la Liberté. En outre, les accès de la mairie et de l'agence postale seront modifiés.

### *Pignon ouest de la halle du moulin Chauvet*

Les travaux de fermeture sont reprogrammés pour fin 2017.

### *Mise en place de nouveaux panneaux*

#### *Activités du village*

Il a été décidé de mettre en place 4 panneaux composés de 8 logos représentatifs des activités du village (Dimensions : 1,50 m x 1,00 m). Ils seront positionnés à Puycortet, la Laitière, la Barbade et l'Aumonerie.

En outre, un panneau directionnel fléché « restaurant » sera ajouté sur les supports actuels du centre bourg. Leur mise en place pourrait avoir lieu fin septembre/début octobre.

### *Panneaux de signalisation routière à la traversée de la Vergne*

Leur mise en place est prévue courant septembre.

#### *Base de Canoë-Kayak*

Des panneaux « interdiction de stationner de 22h00 à 6h00 » ont été mis en place à l'entrée du chemin qui descend vers la Vienne ainsi qu'à l'entrée de l'esplanade conduisant au garage des canoës situé sous le bâtiment principal.

### **Restauration des mares de la Côte et de la Côte**

Suite à la restitution du diagnostic de Vienne Nature, la restauration des mares de la Côte et de la Carte est prévue les samedis 7 et 14 octobre 2017.

Elle fera l'objet de chantier-loisirs avec les adolescents, en partenariat avec la MJC (Rencontre avec les Ados le vendredi 15 septembre à 18h30 au local Jeunes).

Les habitants sont également conviés à y participer.

### **AUTRES INFORMATIONS COMMUNALES**

#### **Deux logements sont à louer**

Place des Erables, deux logements (T3 et T4) sont à louer. Pour plus d'informations, adressez-vous à la mairie.

#### **Assurance complémentaire santé**

Nadège GUYONNET, agent mandataire du groupe AXA, vous propose une réunion publique qui aura lieu le mercredi 20 septembre à 18h00 à la salle polyvalente.

Thème de la réunion

*La complémentaire santé*

#### **Venir de/ ou rejoindre Poitiers via la gare de Lussac**



#### **En provenance de Poitiers**

**Du lundi au vendredi** (sauf jours fériés)

- ▶ Poitiers vers Lussac-TER départ : 18h00
- ▶ Lussac gare - TER arrivée : 18h29
- ▶ Lussac gare - Départ : 18h39
- ▶ **Moussac Bourg - Arrivée : 19h05**

**Le samedi** (sauf jours fériés)

- ▶ Poitiers vers Lussac-TER départ : 18h59
- ▶ Lussac gare - TER arrivée : 19h28
- ▶ Lussac gare - Départ : 19h38
- ▶ **Moussac Bourg - Arrivée : 20h04.**

**Du lundi au vendredi en période scolaire seulement** (sauf jours fériés)

- ▶ Poitiers vers Lussac-TER départ : 11h55
- ▶ Lussac gare - TER arrivée : 12h24
- ▶ Lussac gare - Départ : 12h34
- ▶ **Moussac Bourg - Arrivée : 13h00**

#### **A destination de Poitiers**

**Du lundi au vendredi** (sauf jours fériés)

- ▶ **Moussac Bourg - Départ : 6h52**
- ▶ Lussac gare - Arrivée : 7h17
- ▶ Lussac vers Poitiers - TER départ : 7h27
- ▶ Poitiers gare - Arrivée : 7h56

**Le samedi** (sauf jours fériés)

- ▶ **Moussac Bourg - Départ : 14h04**
- ▶ Lussac gare - Arrivée : 14h29
- ▶ Lussac vers Poitiers-TER départ : 14h39
- ▶ Poitiers gare - Arrivée : 15h07.

**Du lundi au vendredi en période scolaire seulement** (sauf jours fériés)

- ▶ **Moussac Bourg - Départ : 13h58**
- ▶ Lussac gare - Arrivée : 14h23
- ▶ Lussac vers Poitiers-TER départ : 14h33
- ▶ Poitiers gare - Arrivée : 15h04.

#### **Les tarifs**

- ▶ A l'unité (2,50€), pour 10 voyages (15€)
- ▶ D'autres tarifs sont proposés.

#### **Pour plus d'infos**

- ▶ Tél : 05.49.210.40
- ▶ Site internet : [www.lignes-en-vienne.fr](http://www.lignes-en-vienne.fr).

#### **Interdiction de brûlage à l'air libre des déchets verts**

La circulaire interministérielle du 18/11/11 et le règlement sanitaire départemental (art 84) interdisent le brûlage des ordures ménagères auxquelles les déchets verts sont assimilés, à l'air libre (feu de jardin) et en incinérateur.

Ce principe d'interdiction du brûlage, en ville, en secteur périurbain et rural, est **applicable toute l'année.**

Les déchets verts sont issus de la taille des haies et d'arbustes, d'élagage, de débroussaillage, les tontes de pelouses, les feuilles mortes et autres produits d'entretien du jardin.

Cette interdiction concerne les particuliers et les professionnels (entreprises de nettoyage, élagueurs...) notamment, s'il existe un système de collecte et/ou de déchèterie.

Par ailleurs, l'utilisation des incinérateurs de jardin est interdite.

La raison principale de cette mise au point est la pollution importante issue de la combustion de déchets végétaux surtout s'ils sont humides.

La circulaire rappelle les bonnes pratiques à développer : le compostage, le broyage et le paillage à domicile.

## INFORMATIONS DIVERSES

### *Recherche de volontaires*

Le Département de la Vienne recherche des volontaires pour accueillir et accompagner des Mineurs Non Accompagnés (MNA).

#### **Qu'est-ce que l'accueil durable et bénévole ?**

► L'accueil solidaire de MNA par des particuliers s'appuie sur la solidarité citoyenne. Il consiste à accueillir un jeune, au sein d'une famille volontaire, à temps plein dans un cadre serein, convivial et sécurisant,

► Le « jeune » reste sous la responsabilité du Président du Département.

La famille et le mineur bénéficient d'un accompagnement par les services de la protection de l'enfance du Département,

► L'accueil au sein de la famille fait l'objet d'une indemnisation par le Département.

#### **A qui s'adresse l'accueil solidaire ?**

L'accueil solidaire et bénévole concerne des enfants mineurs :

► Reconnus par la Justice comme MNA,

► Pour qui la tutelle a été prononcée au profit du Département,

► Ayant mené un parcours migratoire vers la Vienne.

### **Comment devenir accueillant durable et bénévole ?**

► Faites votre demande par écrit et transmettez-la au pôle Mineurs Non Accompagnés :

▪ [benevolat-mna@departement86.fr](mailto:benevolat-mna@departement86.fr)

▪ Département de la Vienne – Pôle MNA Place Aristide Briand CS 80319 - 86008 Poitiers cedex,

► Vous êtes convié à une réunion d'information,

► Un entretien individuel est prévu avec la Responsable du pôle et l'Educatrice référente,

► Pour s'assurer que le jeune accueilli dispose d'un espace personnel suffisant, une visite obligatoire de votre logement est organisée :

*Votre projet d'accueil est précisé*

► Le mineur est concerté et la famille transmet son accord,

► Une 1<sup>ère</sup> rencontre est organisée entre le jeune et l'accueillant,

► Un bilan est établi et oriente la décision du Département :

*Le Président du Département prend par écrit une décision confiant le mineur à l'accueillant.*

### *Certificat d'immatriculation Simplification des démarches*

La demande de duplicata du certificat d'immatriculation ne nécessite plus de se rendre au guichet d'une préfecture.

Plus facile, plus rapide, cette démarche est accessible sur Internet en cas de perte, vol ou détérioration.

*Un seul compte pour toutes les démarches*  
<https://ants.gouv.fr>

Les étapes proposées sont :

► Cliquer sur la rubrique « Je souhaite refaire ma carte grise suite à perte, vol ou détérioration »,

► Créer un compte usager ou se connecter à son compte afin de suivre l'état d'avancement de la demande,

► Renseigner le numéro d'immatriculation et le code confidentiel attribués à l'ancien titre, figurant sur le courrier d'envoi de ce dernier.

En cas de perte, la déclaration de perte s'effectue directement en ligne.

En cas de vol, la déclaration se fait au préalable à la police ou gendarmerie.

Une fois la démarche finalisée, il faut imprimer le certificat provisoire d'immatriculation qui autorise à circuler avec le véhicule, ainsi que le récépissé de dépôt de la nouvelle demande.

L'utilisateur qui ne dispose pas d'internet ou qui a des difficultés à utiliser internet pourra se rendre sur les 3 points numériques qui ont été mis en place sur :

- La préfecture de la Vienne,
- La sous-préfecture de Châtelleraut,
- La sous-préfecture de Montmorillon.

La présence à l'accueil d'un agent en service civique est destinée à aider les usagers à effectuer ses démarches :

- Le lundi, le mercredi et le jeudi de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h00,
- Le mardi de 8h30 à 12h30,
- Le vendredi de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 15h30.

### **Programme d'aides à l'amélioration de l'habitat**

Ce dispositif est mis en place par la Communauté de Communes Vienne & Gartempe (CCVG) pour aider les propriétaires privés à réaliser des travaux dans leurs logements, selon certaines conditions.

La collectivité s'engage financièrement aux côtés de l'Etat, de l'ANAH (Agence nationale de l'habitat), et du Département de la Vienne, jusqu'au 31 janvier 2019.

► Travaux de remise aux normes, travaux de lutte contre l'insalubrité et la forte dégradation des logements,

► Travaux d'aide au maintien à domicile (aménagement salles de bain, installation monte-escaliers, ascenseurs, rampes d'accès, cheminements extérieurs...),

► Travaux de rénovation thermique dans les logements (isolation, chauffage, remplacement menuiseries...) dans le cadre d'un bouquet de travaux.

### **Quels travaux ? Pour quels logements ?**

► Pour un logement occupé par son propriétaire (logement acquis depuis plus d'un an, sauf pour travaux d'économie d'énergie) ou logement mis en location,

► Pour des résidences principales de plus de 15 ans (sont exclues les résidences secondaires et locations touristiques ou saisonnières).

### **Quelles subventions ?**

Pour les propriétaires occupants, de 30% à 80% selon les ressources du propriétaire et selon la nature des travaux.

Pour les logements locatifs, de 25 % à 55% selon l'engagement du bailleur.

Une assistance gratuite est proposée pour vous accompagner dans vos démarches :

► Définir avec vous le programme de travaux (visite du logement),

► Rechercher et estimer les financements : subventions, prêts...

► Constituer et déposer les dossiers de subventions,

► Effectuer le suivi du paiement des subventions...

L'organisme SOLIHA VIENNE est l'interlocuteur des propriétaires privés et les accompagne gratuitement dans leurs démarches et le montage des dossiers de subvention.

Des permanences mensuelles d'accueil et d'information sont mises en place sur Montmorillon, Lussac Les Châteaux, et alternativement sur d'autres communes du territoire dont l'Isle Jourdain.



## Le COIN des ASSOCIATIONS

### Les animations Municipales

#### La caravane des sports



Opération de promotion du sport en milieu rural, organisée par le Département de la Vienne, la caravane des sports propose aux enfants de plus de 8 ans de découvrir une quinzaine d'activités sportives.



Le 18 juillet, elle a fait halte sur l'aire du Moulin Chauvet, de 10h30 à 16h00.

D'atelier en atelier, les enfants ont pu s'initier à la boxe éducative, à l'escalade, à l'escrime, au golf, à la gymnastique, au hockey sur gazon, au judo, au tennis de table, au volley et au washer (sorte de jeu de palet), ainsi qu'aux gestes de premiers secours.



A 16h00, après la remise de cadeaux souvenirs du Département de la Vienne (tee-shirt, stylos...), en présence des deux conseillers départementaux, M<sup>me</sup> Desroses et M<sup>r</sup> Bock, un goûter a été offert par la municipalité à tous les participants.

*Belle journée sportive*

#### Lire en Transat

Pour la deuxième année consécutive, l'association Médi@Moussac et la médiathèque se sont associées aux bibliothèques du secteur, à la MJC et à Lir'ambulant pour vous proposer des animations autour du livre et de la lecture.



Pour cause de ciel couvert et de pluie annoncée, c'est à la médiathèque que bénévoles et professionnels vous ont accueillis à Moussac le 26 juillet pour des racontes-tapis et autres histoires.

Le 9 août, la brigade des chuchoteurs a investi le marché de Luchapt et le 17 août le rendez-vous était donné à la gare de l'Isle Jourdain.

Le prochain rendez-vous aura lieu à l'occasion de la fête de l'automne à Adriers le 8 octobre.

A noter que ce projet est financé par les communes suivantes :

Adriers, Availles-Limouzine, Luchapt, l'Isle-Jourdain, le Vigeant, Moussac, Queaux et Usson.

#### Le cirque en tournée

Cette année encore, le jeudi 10 août 2017, la commune de Moussac-sur-Vienne a permis d'accueillir sur l'aire du Moulin Chauvet, les « artistes en herbes » du CPA de Lathus.

Une vingtaine d'enfants, après un stage d'une semaine au CPA, nous ont régales de leurs savoir faire

Une quarantaine de spectateurs ont pu découvrir au travers d'une mise en scène théâtrale les différents jeux du cirque.

Un grand nombre de disciplines nous ont été offertes : acrobaties au sol et en aérien, équilibrisme, jonglerie, art clownesque ..., mais aussi, quelques frayeurs.

Nous avons retenu notre souffle pour ... mieux laisser éclater notre joie et, passer ainsi, malgré la fraîcheur, une excellente soirée.

Un grand merci à tous ces Artistes ainsi qu'au CPA de Lathus pour ce spectacle de qualité.

## *Les animations des Associations*

### **MCK**

#### *Reprise de l'école de pagaie*

L'école de pagaie est réouverte à partir du mercredi 13 septembre 2017 à 14h00.

Elle fonctionne chaque mercredi et chaque samedi en après-midi à 14h00.

Les cours sont encadrés par un moniteur Brevet d'Etat.

#### *Renseignements :*

*Base de canoë Kayak  
2, rue du moulin Chauvet  
Tél : 05 49 84 50 60*

### **Gaëtan Guyonnet**

#### *Toujours dans le « top 3 mondial ! »*

Cette année les Championnats du monde de kayak sont organisés en France à Pau. Ainsi pendant la dernière semaine du mois de septembre, des athlètes, venus du monde entier, vont concourir sur le stade d'eaux vives de Pau. Deux disciplines du canoë kayak y organisent leur rencontre mondiale : la descente et le slalom.

Trois sportifs de la Vienne représenteront la France : Claire Bren et Clément Faure licenciés au club de Vivonne et un moussacois, Gaëtan Guyonnet.

Le programme international de l'équipe de France a mené, cette année, Gaëtan en Macédoine, Suisses et Allemagne.

Ses performances lui ont permis de monter sur le podium à plusieurs reprises.

C'est ainsi qu'il a terminé aux Championnats d'Europe, à Skopje, en mai, 2<sup>ème</sup> au sprint par équipe et 3<sup>ème</sup> à la classique par équipe.

Puis en juin, sur une manche de la coupe du monde à Augsburg en Allemagne, il s'est classé 3<sup>ème</sup>. Les résultats obtenus sur l'ensemble des épreuves lui permettent de se hisser à la 4<sup>ème</sup> place de la coupe du monde 2017.



Tous les athlètes sélectionnés vont se retrouver sur les eaux vives du Gave de Pau et donner le meilleur d'eux-mêmes au cours de manches qui vont durer moins d'une minute !

*Bon courage à tous.*

## *L'agenda des animations*

### **Septembre**

#### **Mardi 12**

► Réunion mensuelle du club « Temps Libre » en après-midi, à la salle polyvalente.

#### **Samedi 16**

► La médiathèque et l'association Médi@Moussac vous proposent à 10h30 une dictée et, à partir de 14h00, une balade familiale avec le CPIE de Lathus à la découverte de la faune et de la flore locale.

#### **Du lundi 18 septembre au samedi 28 octobre**

► A la médiathèque, exposition des ateliers de peinture d'Emmanuelle Zenatti sur le thème « cuisine ».

### **Samedi 23**

► « La Vergne environnement » vous invite à la fête de la Vergne, le 23 septembre. Au programme :

- > Randonnée et Vide grenier,
- > Exposants : artisans locaux et artistes,
- > Cuisson de pains et de grimoles,
- > Inauguration d'un panneau patrimoine,
- > Apéritif suivi d'un repas champêtre,
- > Buvette, tombola et jeux divers.

### **Mercredi 27**

► La médiathèque et Médi@Moussac proposent, avec l'UDAF86, un temps d'échanges à 20h30 dans le cadre de "Parlons de nos enfants".

*Décrypter son ado  
Sur inscription à la médiathèque.*

## **Octobre**

### **Jusqu'au samedi 28**

► A la médiathèque, exposition des ateliers de peinture d'Emmanuelle Zenatti sur le thème « cuisine ».

### **Samedi 7**

► Restauration de la mare de la Côte (9h30 à 17h00).

### **Mardi 10**

► Réunion mensuelle du club « Temps Libre » en après-midi, à la salle polyvalente.

### **Samedi 14**

► La médiathèque et Médi@Moussac proposent un "P'tit déj lectures". Venez partager vos coups de cœur et puiser l'inspiration pour de futures lectures autour d'un petit déjeuner partagé.

► Restauration de la mare de la Carte (9h30 à 17h30).

### **Dimanche 15**

► Lors d'un travail de mémoire sur la guerre de 1914-1918, il a été découvert qu'un « poilu » moussacois, Mort pour la France, n'était inscrit sur aucun monument aux Morts de la région.

Il s'agit de M. Jean-Baptiste PATRIER, né le 29 août 1894 « aux Brandes » de Moussac et décédé à son domicile, le 3 août 1915 à « La Vergne » de Moussac, des suites de ses blessures de guerre reçues le 18 décembre 1914 à Mametz dans la Somme.

En accord avec les associations concernées, la commune a fait procéder à l'inscription, en lettres dorées, de son nom sur le monument aux Morts de Moussac.

*Un hommage posthume, précédé à 10h00  
d'une messe en l'église de Moussac (à  
valider), lui sera rendu le dimanche  
15 octobre à 11h00.*

Il sera appuyé par la présence des Anciens Combattants, d'un piquet d'honneur du RICM (régiment d'appartenance de Jean-Baptiste PATIER) ainsi que par l'association « des anciens du RICM ». Un vin d'honneur sera offert par la municipalité à la salle polyvalente.

### **Lundi 30**

► A 18h30, la médiathèque et Médi@Moussac proposent une rencontre du groupe de lecture à l'occasion du vote du prix des lecteurs des littératures européennes de Cognac.

## **Novembre**

### **Mardi 14**

► Réunion mensuelle du club « Temps Libre » en après-midi, à la salle polyvalente.

### **Vendredi 17**

► La médiathèque, Médi@Moussac et la MJC proposent, à la salle polyvalente à 20h30, une soirée cabaret avec le concert de Nicolas Moro. Participation au chapeau.

### **Du lundi 20 au 2 décembre**

► Exposition à la médiathèque "Maths & Puzzles" exposition itinérante de l'Espace Mendes France.

Mairie de MOUSSAC - Tél : 05 49.48.75.58

Mail : [contact@moussac-sur-vienne.fr](mailto:contact@moussac-sur-vienne.fr)

*Informations à l'initiative du Conseil municipal*